

Règlement particulier
Salle polyvalente Centre de vie du Sanitas

10 place Neuve
37000 Tours

Bus : ligne 2 ou 10 arrêt Boisdénier
Tramway : arrêt Palais des sports



CARACTÉRISTIQUES

Capacité	200 personnes
Superficie	180 m²
Catégorie	ERP

MATÉRIEL DISPONIBLE SUR PLACE

Chaises fixes	150
Chaises pliantes	
Tables	22
Videoprojecteur	1
Sonorisation	1
<i>Accès WiFi</i>	<i>public</i>

Règlement

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement précise les prescriptions figurant dans le règlement général à l'égard de la salle polyvalente située dans le Centre de vie du Sanitas.

ARTICLE 2 : UTILISATEURS

La salle est mise à disposition de personnes morales.

ARTICLE 3 : UTILISATION DE LA SALLE

3.1 DESTINATION D'USAGE

La salle est destinée à l'accueil de répétitions, de spectacles, de réunions et conférences.

3.2 ACCÈS – HORAIRES

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'accès à la salle est possible sous la responsabilité d'un agent municipal sur les créneaux horaires suivants :

- lundi : 8h30 à 17h30.
- mardi au jeudi : 8h30 à 22h30.
- vendredi : 8h30 à 23h45
- samedi : 9h15 à 23h45.

Toute occupation donne lieu à facturation, pour un montant minimum représentant 2h d'occupation.

3.3 – UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL

✓ Aménagement des locaux

L'organisateur doit contacter le Centre de vie du Sanitas dès qu'il a reçu confirmation de l'option de réservation.

Cet entretien préalable lui permettra d'adapter les installations aux divers impératifs relatifs à la sécurité (branchements de matériels électriques ou de sonorisation, manipulation de matériels).

Les dispositions retenues seront reportées sur la fiche technique.

✓ Matériel

L'organisateur devra se conformer aux modalités convenues avec le responsable de la préparation des salles pour la manipulation de son matériel (amenée, mise en place, repliement).

Les agents municipaux sont seuls habilités à manipuler le matériel de la Ville.

Les branchements de matériels électriques ou de sonorisation seront faits par l'équipe du Centre de Vie du Sanitas.

Il est interdit d'utiliser des bougies dans la salle.

✓ Local traiteur

Une cuisine peut être mise à disposition mais ne peut être utilisée que pour le réchauffage et le stockage des plats.

✓ Téléphone

L'organisateur désirant utiliser le téléphone du réseau extérieur devra faire la demande de la ligne auprès de l'opérateur de télécommunication de son choix.

Les frais d'abonnement temporaire et de communications téléphoniques lui seront directement facturés par l'opérateur.

3.5 – PROPRETÉ

✓ Il est interdit de jeter des déchets alimentaires dans les bacs à plonge ainsi que dans les toilettes. Le respect de cette règle fera l'objet d'une vérification systématique lors de l'état des lieux de sortie.

✓ L'organisateur devra prévoir le temps de nettoyage des locaux sur la période de réservation des locaux.

✓ Les décorations et leurs traces doivent être enlevées au terme de la location.

✓ Le matériel de ménage est mis à disposition par la Ville.

Contacts en mairie

Renseignements généraux, Location Aménagement, branchements Sécurité	Centre de vie du Sanitas ☎ 02.47.54.39.00 ✉ centredevisedusanitas@ville-tours.fr
Numéros utiles	Police municipale ☎ 02.47.70.88.88 Pompiers ☎ 18 SAMU ☎ 15